

Compte rendu de réunion

Objet :
Contournement autoroutier d'Arles
Ateliers avec les exploitants agricoles
Secteur Saint-Martin-de-Crau

Date de réunion : 09/01/20

Lieu : CCI Pays d'Arles –
Arles

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants + Invités

Ministère
de la transition
écologique et
solidaire

Direction
Régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

-
Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Service
Transports
Infrastructures
Mobilités

Unité Maîtrise
d'Ouvrage

Julien Menotti, responsable d'opérations au sein de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, remercie les participants pour leur présence et propose de présenter la reprise du projet puis de passer aux ateliers avec les différents exploitants agricoles.

L'ordre du jour est le suivant (voir support de présentation, transmis aux participants) :

1. Introduction et présentation des participants
2. Le contournement autoroutier d'Arles : historique et modalités de reprise du projet
3. Travail en ateliers avec les exploitants agricoles
4. Suites

Stéphane Saint-Pierre, du cabinet Nicaya conseil, présente le rôle du cabinet qui assiste la DREAL sur le processus de concertation dans le cadre de la reprise du projet. Il présente également les rôles des bureaux d'études Egis et Tercia qui mènent les études. Il rappelle l'objectif de la séance préparatoire et annonce les règles de vie du groupe de travail. Il présente également le déroulé de la séance. Il précise que les points de vue, même divergents, sont tous légitimes. La démarche volontaire de la DREAL a pour objectif d'enrichir ses réflexions et de réaliser sa mission de la meilleure façon possible.

RELEVÉ DES ÉCHANGES :

Axe 1 : Historique et modalités de reprise du projet

Voir support de présentation, partie 1

Julien Menotti rappelle les grands objectifs du projet, qui demeurent inchangés par rapport aux phases précédentes. Il rappelle les conditions dans lesquelles a eu lieu l'arrêt du processus d'études après une bande de tracé proposée en 2011 à l'issue de la concertation publique. En 2013, la réglementation sur le risque d'inondation a évolué. Le contenu du nouveau SDAGE, mis en application à partir de 2016, nécessitait une transparence hydraulique des projets d'infrastructures, d'urbanisme et de bâti. Le projet, à l'époque, n'avait pas pris en compte cet objectif de transparence hydraulique comme entrant, étant basé sur la réglementation alors en vigueur. Julien Menotti précise donc la nouvelle réglementation et les procédures engagées pour trouver des modalités d'adaptation au projet. La commande ministérielle, qui fait suite aux recommandations du Conseil d'Orientation des Infrastructures, prises en compte pour la proposition de loi d'orientation des mobilités (LOM), consiste à reprendre la base du fuseau VSV (variante sud Vigueirat) en prenant en compte une surcôte maximale de 10 cm sur la hauteur d'eau en dehors du lit endigué, d'actualiser les études antérieures pour chacun des enjeux et de mener une concertation réglementaire du public. La phase qui s'engage consiste donc en la recherche du meilleur tracé au sein du fuseau VSV, avec la prise en compte de la nouvelle contrainte de transparence hydraulique. Après les groupes de travail, le dossier de comparaison des différentes variantes de tracé du projet sera proposé à la concertation avec le public, avant de reprendre une phase de concertation continue sur la caractérisation détaillée de la variante de tracé retenue (étude d'impact, réduction et compensation). La base du fuseau VSV et en prenant en compte la nouvelle réglementation inondation.

Julien Menotti présente le calendrier prévisionnel en expliquant que l'envergure du projet implique de franchir de nombreuses procédures, en compléments des processus d'élaboration via les études et la concertation. La phase d'enquête d'utilité publique est envisagée à l'horizon 2021/2022. Il précise qu'une durée d'un an est en général nécessaire entre l'enquête publique et la DUP (durée maximale suite à l'instruction du Conseil d'État : 18 mois). La déclaration d'utilité publique sera suivie par la phase d'appel d'offres pour la concession, pilotée par le Ministère, les procédures d'autorisation et les travaux. Un horizon de mise en service à 2028, correspondant à un démarrage des travaux en 2025, a été retenu pour les études de trafic et d'évaluation socio-économiques du projet. Le calendrier présenté jusqu'à la DUP est cohérent avec ces échéances et les recommandations du COI reprises dans la loi LOM.

Echanges

- Un participant demande quelles solutions sont envisagées en attendant la mise en service du contournement autoroutier en 2028 pour réduire les bouchons et le trafic sur la RN113 actuelle.
 - La DREAL indique que cette question a été longuement abordée dans les groupes de travail et qu'une réflexion est menée par la DIRMED, gestionnaire du réseau routier national, sous l'égide du Préfet. Ces questions, notamment l'amélioration de la gestion de crise en cas d'accident, ne relèvent pas directement de la maîtrise d'ouvrage du projet de contournement, mais sont abordées dans les instances de gouvernance du projet.
- Un participant indique que le marais de Raphèle est devenu le déversoir de toutes les eaux. Il précise que ce sont des terres pour les taureaux qui sont des terres rares et la question de l'hydraulique est majeure. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs qui exploitent les marais ne veulent pas être oubliés de la concertation car ils n'avaient pas été sollicités en 2011.
 - La DREAL indique que l'hydraulique est une thématique centrale au coeur des études menées et que la question des inondations est une question prégnante au sein des réflexions : voir groupe thématique Hydraulique (hydraulique routière pour la question de la gestion « normale », hydraulique fluviale pour la gestion du risque inondation au sens PPRI).. La DREAL remercie le participant de l'informer plus amplement sur cette situation complexe à prendre en compte et rappelle que tous les exploitants agricoles, peu importe leur secteur dans le fuseau, pourront participer à la concertation publique et donner leur avis.
- Un participant demande si le projet de contournement autoroutier implique l'arrêt pour les exploitants agricoles de tout projet de construction futur sur leur territoire.
 - La DREAL indique qu'une fois le tracé définitif validé, différents cas de figure peuvent se produire selon que les projets portés par les exploitants agricoles sont compatibles ou non avec le projet de contournement autoroutier.
 - Julien Menotti indique que le préfet, une fois le tracé retenu, pourra prendre un arrêté de prise en considération des études (actualisant celui pris sur le tracé 2013 et figurant au PLU d'Arles), qui conduira à ce que les services d'urbanisme compétents doivent saisir la DREAL pour avis sur la compatibilité ou non avec le projet autoroutier. La DREAL indique qu'elle effectuera un point sur cette question avec les services d'urbanisme des différentes villes.
- Un participant demande si cette relance du projet implique des changements pour la sortie 12 de Saint-Martin-de-Crau.
 - La DREAL indique qu'il n'y a pas de remise en cause des dimensionnements des échangeurs au projet de 2011/2013, au regard des résultats des nouvelles études de trafic.

Axe 3 : Travail en Ateliers

Voir support de présentation, partie 2

Anita DROUET, du cabinet Tercia, présente les règles de travail de l'atelier. Elle présente également les objectifs de l'atelier qui consistent à mieux connaître le territoire agricole, de mieux identifier les incidences du projet sur les exploitations et de mieux évaluer les impacts et les incidences.

Les ateliers proposés sont prévus en plusieurs temps afin que les participants puissent traiter les différentes thématiques :

- **Un travail sur carte pour les « exploitations » : étude du bâti, caractérisation du parcellaire (occupation du sol, mode de faire valoir, engagement environnemental)**
- **Un travail sur carte sur l' « irrigation » : parcelles irrigables ou non**
- **Un rapide questionnaire sur l'exploitation**

Les ateliers sont proposés simultanément pour répartir le nombre de personnes sur une même carte. Les participants peuvent également compléter certaines informations (type de culture, ...) sur les parcelles voisines qu'ils connaissent dès lors qu'ils disposent d'une connaissance appropriée.

Les participants dans leur ensemble ont communiqué des informations très utiles sur leurs exploitations agricoles à l'équipe projet et ont également partagé des connaissances significatives sur les parcelles voisines .

Axe 4 : Les Suites

Voir support de présentation, partie 3

- Le support de présentation et la note de synthèse de la séance seront transmis aux invités et participants.
- La concertation publique réglementaire sur les variantes de tracés est prévue pour avoir lieu entre mai et juin 2020 (après les élections municipales).

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES

Atelier avec les exploitants agricoles

ANNEXE – LISTE DES PRESENTS

DREAL

Julien Menotti

EGIS

Anne-Sophie Chaudat

TERCIA

Anita Drouet

Anahid Simon

NICAYA

Stéphane Saint-Pierre

Pauline Sabouraud

Chambre d'Agriculture 13

Jean-Marc Bertrand

Exploitants agricoles

Sandrine Paszière

Thierry Trazic

Freddy Clément

Rafaël Durand

Rémy Clavier

Gérard Fargier

Jean-Paul Fargier